

Développez la formation de vos collaborateurs hors temps de travail !

Valorisez vos collaborateurs.. en les incitant à se former sur leur temps libre grâce au DIF!

Vous souhaitez développer le potentiel de vos collaborateurs sans trop empiéter sur leur temps de travail ? Savez vous que le DIF permet à vos salariés d'être formé 20h par an sur leur temps libre, avec financement de ces formations par la formation professionnelle ? Si vos salariés se forment au marketing internet ou à l'analyse de la concurrence sur internet, il s'agit de formations prioritaires prises en charge intégralement par votre OPCA sans quota. Pour le salarié, c'est l'occasion de valoriser ses acquis professionnels, d'enrichir sa connaissance du marché et des clients, accessoirement de percevoir un modeste complément de rémunération en suivant cette formation sur son temps libre, par exemple confortablement installé chez lui grâce à la formation à distance par internet. Nos modules de formation, de 45 min à 1 heure, donneront à vos collaborateurs les bases de la veille concurrentielle, de l'étude de marché, de l'analyse de la demande et de l'offre. Les nombreux exercices leur permettront de comparer votre entreprise à ses concurrents, et d'en tirer des axes concrets d'amélioration de l'efficacité de votre site internet. Avec cette formation, vos équipes prendront du recul, analyseront plus finement les attentes des clients et les forces de vos concurrents, et organiseront leur travail de manière plus efficace pour dynamiser votre présence commerciale sur internet. La formation marketing sur le temps libre : un moyen efficace pour permettre à vos salariés de prendre du recul, de réfléchir à leur métier et leurs missions, et de prendre des initiatives pour doper l'efficacité de votre entreprise. Grâce au DIF, plus besoin de s'enfermer pendant deux jours dans un centre de formation pour former vos collaborateurs : proposez-leur la formation confort qui les valorise et leur permet de prendre l'initiative.